

DECLARATION OF JUDGE *AD HOC* GAJA

While I fully agree with the operative part of the Judgment, I do not share the view that there is no “extant dispute” between the Parties on the question of sovereignty over the islands of San Andrés, Providencia and Santa Catalina and that therefore the Court does not have jurisdiction on the basis of the declarations made by the Parties according to Article 36, paragraph 2, of the Statute. It seems to me that the existence of a dispute can hardly be denied in view of the claim to sovereignty over the three islands made by Nicaragua in its submissions included in the Memorial.

My reason for concluding that the Court has no jurisdiction with regard to the question of sovereignty over the three islands rests on the reservation in the Colombian declaration to the effect that this declaration “applies only to disputes arising out of facts subsequent to 6 January 1932”. If one considers the “facts which are the source of the dispute”, as the Court stated in its Judgment on the *Right of Passage over Indian Territory (Portugal v. India) (Merits, I.C.J. Reports 1960, p. 35)*, all the facts relating to the content and validity of the 1928 Treaty predate 1932 since they concern the conclusion of that treaty. Thus, the part of the dispute concerning the islands that were attributed to Colombia by the 1928 Treaty lies outside the scope of the Court’s jurisdiction also in so far as it is based on the Parties’ declarations under the optional clause.

Nicaragua’s contention that the 1928 Treaty was terminated as a consequence of a breach committed by Colombia refers to facts that occurred after 1932. However, the adoption by Colombia of a wide interpretation of the scope of the 1928 Treaty as including maritime delimitation, even if incorrect, cannot conceivably constitute a material breach.

(Signed) Giorgio GAJA.

DÉCLARATION DE M. LE JUGE *AD HOC* GAJA

[Traduction]

Même si je souscris entièrement au dispositif de l'arrêt, je ne partage pas l'opinion consistant à dire qu'il ne subsiste pas de différend entre les Parties à propos de la question de la souveraineté sur les îles de San Andrés, Providencia et Santa Catalina et que la Cour n'a donc pas compétence sur la base des déclarations faites par les Parties conformément au paragraphe 2 de l'article 36 du Statut. Il me semble qu'il est difficile de nier l'existence d'un différend compte tenu du fait que le Nicaragua a revendiqué la souveraineté sur les trois îles dans les conclusions qui figurent dans son mémoire.

Pour conclure que la Cour n'a pas compétence en ce qui concerne la question de la souveraineté sur les trois îles, je me fonde sur la réserve contenue dans la déclaration de la Colombie, suivant laquelle ladite déclaration «ne s'applique qu'aux différends nés de faits postérieurs au 6 janvier 1932». Si l'on examine les «faits générateurs du différend», comme l'a indiqué la Cour dans l'arrêt qu'elle a rendu dans l'affaire du *Droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde)* (*fond, arrêt, C.I.J. Recueil 1960*, p. 35), tous les faits concernant le contenu et la validité du traité de 1928 sont antérieurs à 1932 puisqu'ils ont trait à la conclusion de ce traité. Ainsi, la partie du différend concernant les îles qui furent attribuées à la Colombie par le traité de 1928 ne relève pas non plus de la compétence de la Cour sur la base des déclarations faites par les Parties en vertu de la clause facultative.

L'argument du Nicaragua selon lequel le traité de 1928 a pris fin par suite d'une violation commise par la Colombie renvoie à des faits qui se sont produits après 1932. Toutefois, que la Colombie ait adopté une interprétation large de la portée du traité de 1928, incluant la délimitation maritime, ne saurait en théorie constituer une violation matérielle, même si cette interprétation est inexacte.

(Signé) Giorgio GAJA.
